UIT-T
SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

S.14

TÉLÉGRAPHIE ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE TÉLÉGRAPHIE ALPHABÉTIQUE

SUPPRESSION DES RÉCEPTIONS INUTILES DANS UN RÉSEAU DE DIFFUSION PAR TÉLÉIMPRIMEURS SUR LIAISONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES

Recommandation UIT-T S.14

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1	La Recommandation S.14 de l'UlT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrai
du Liv	re Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et le
conditi	ions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2	Dans 1	la j	présente	Recommandation,	le	terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécom	municat	tior	ou une	exploitation reconn	ue.							

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

SUPPRESSION DES RÉCEPTIONS INUTILES DANS UN RÉSEAU DE DIFFUSION PAR TÉLÉIMPRIMEURS SUR LIAISONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES

(ex-Recommandation C.22 du CCIT, Genève, 1956; modifiée à New Delhi, 1960)

Le CCITT,

considérant

- (a) que, lors de l'emploi de systèmes radiotélégraphiques dans lesquels un transmetteur diffuse simultanément des messages vers un certain nombre de stations réceptrices, cette diffusion n'est quelquefois nécessaire que vers un nombre restreint de bureaux;
- (b) qu'il est souhaitable dans ce cas d'empêcher la réception d'un message par les autres bureaux, afin d'éviter un gaspillage de papier;
- (c) que ce gaspillage peut être évité par l'emploi de systèmes d'appels sélectifs, permettant de connecter pendant la transmission les seules stations auxquelles une transmission est destinée;
- (d) qu'il existe diverses méthodes techniques pour atteindre ce but, à savoir la signalisation par impulsions (de cadran par exemple), ou la signalisation par l'emploi de signaux à cinq moments;
- (e) qu'il est possible de concevoir un grand choix de systèmes réalisables d'après les méthodes indiquées au § (d);
- (f) que ces systèmes ne sont employés ordinairement que pour des services spéciaux pour lesquels un accord peut être obtenu quant au type particulier de système à adopter,

recommande à l'unanimité

- (1) que, afin d'éviter le gaspillage du papier dans les postes récepteurs fonctionnant sur les liaisons radiotélégraphiques à destinations multiples par téléimprimeurs, un système sélectif d'appel soit utilisé;
- (2) qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de considérer l'emploi d'un type particulier quelconque de système à utiliser dans le service international.